



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation d'une convention de partenariat entre notre collectivité et le CFPPA de Borgu-Marana pour la réalisation d'activités horticoles

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 juin 2021 ;

Considérant la demande du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) de Borgu-Marana auprès de notre collectivité afin que les élèves issus de la filière BPA (Brevet Professionnel Agricole) et BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole) puissent effectuer diverses activités horticoles sur les essences issues de la pépinière municipale de notre collectivité ; essences qui possèdent toutes les qualités requises pour l'intervention des élèves susmentionnés ;

Considérant que ces interventions sont réalisées sans aucune contrepartie financière et ne compromettent aucunement l'activité du service « espaces verts » de la Ville de Bastia.

Considérant que ce partenariat vise à améliorer la production de végétaux endémiques à la méditerranée pour la réalisation des chantiers de reboisement et de fleurissement de la Ville de Bastia ;

Considérant les enjeux majeurs de ce dernier suivants :

- Mettre en pratique la charte Corsica grana ;
- Préserver l'état sanitaire de la flore corse en réduisant l'importation massive de végétaux provenant de l'étranger ;
- Valoriser la biodiversité végétale locale pour la création et l'aménagement des espaces verts ;
- Valoriser les savoir-faire et compétences locales développant une filière de production d'autoapprovisionnement de produits horticoles ;
- Valoriser la formation professionnelle et la promotion agricole.

Considérant le déroulement de ces actions en trois temps :

- Phase de production : multiplication de végétaux (semis et bouturage) ;
- Phase de grossissement : élevage de jeunes plants en pépinière ;
- Phase finale : plantation sur les sites d'espaces verts de la Ville de Bastia.

Considérant que la présente convention de partenariat conclue entre la Ville de Bastia et le CFPPA de Borgu-Marana a pour objet de fixer les modalités d'intervention des élèves au sein la pépinière de la Ville de Bastia ;

Considérant que notre collectivité devra valider expressément l'ensemble des interventions des élèves sur la base du calendrier proposé par le CFPPA ;

Considérant que les interventions réalisées par les élèves au titre de la présente convention se dérouleront sous la responsabilité exclusive du CFPPA.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jérôme Vivarelli Mari,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la convention de partenariat entre la Ville de Bastia et le CFPPA de Borgu-Marana telle que figurant en annexe.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat et tous actes s'y rapportant.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli